



DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
	(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	16
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	21
	Date de convocation	:	09/02/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 février 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°12

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Avis sur ENQUETE PUBLIQUE – Pose de déflecteurs dans la Midouze

Avis du conseil municipal – Enquête publique : Déclaration d'intérêt général des travaux d'aménagement de déflecteurs sur la rivière "Midouze"

Dans le cadre de l'enquête publique, qui se déroule du 1er février 2017 au 3 mars 2017, relative à la Déclaration d'intérêt général des travaux d'aménagement de déflecteurs sur la rivière "Midouze"; il est demandé à notre assemblée de donner un avis sur le dossier.

Cet aménagement consiste à créer 6 déflecteurs le long des berges destinés à limiter l'incision du lit mineur de la Midouze par la modification des écoulements dans le but de reconquérir la diversité biologique.

Ce projet est porté par le syndicat mixte du bassin versant de la Midouze.

Le rapporteur précise que le dossier est déposé sur le bureau de l'assemblée.

.../...



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et précise que ce dossier n'appelle pas des remarques particulières.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES